



Evaluer la valeur de mes parts de notre SARL

Par **Visiteur**, le **21/03/2007** à **14:01**

Je compte céder mes parts de notre SARL à mes associés, comment en évaluer la valeur ?

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation des parts que vous détenez – A vous de voir s'ils s'appliquent à votre situation :

- la cote-part de la valeur de l'actif net de l'entreprise,
- la cote-part de la moyenne des bénéfices des 5 derniers exercices, à laquelle on applique un coefficient multiplicateur,
- le fait que vos parts permettent à l'acquéreur de faire évoluer sa position au sein de l'entreprise (il obtient une minorité de blocage, il devient majoritaire ou prend le contrôle de 100% des parts de l'entreprise), et ce, quel que soit le nombre de vos parts, peut en assurer, voire en augmenter la valeur.

En d'autre terme, la valeur de vos parts dépend bien sûr de la valeur de l'entreprise, mais aussi de son potentiel et de l'intérêt que ces parts représentent pour l'acquéreur.

Si, par contre, vous êtes demandeur de cette opération, et que vos associés sont susceptibles de se contenter de la situation présente, vous n'êtes pas en position de force pour négocier.

Attention : le fait de ne pas céder à vos associés peut être un élément négatif si c'est vous qui assurez la gestion de l'entreprise.

Guilain DE PONTFARCY
cyberpro